

Héric

un territoire
en mouvement



HÉRIC en
MOUVEMENT



Suite aux nombreuses réflexions et discussions autour des projets phares de notre commune, nous avons le grand plaisir de pouvoir annoncer que notre équipe a pu procéder au lancement de ceux-ci. Nous avons réussi à obtenir les meilleurs financements et le budget de la commune sera maîtrisé de manière à maintenir le bon équilibre que l'on connaît aujourd'hui.

Tous vont dans le même sens :

- **Redynamisation économique et sociale de la commune.**
- **Amélioration des conditions de circulation.**
- **Maintien du stationnement.**
- **Valorisation du patrimoine bâti et du patrimoine naturel de la commune.**
- **Embellissement des espaces publics.**
- **Structuration de la trame urbaine.**
- **Développement de services publics plus accueillants, plus modernes...**

La ville a su investir d'année en année pour assurer un développement harmonieux (équipements sportifs, culturels, lieux de festivité, écoles, collège, accueil petite enfance...).

C'est dans cette histoire que ces projets s'inscrivent tout en proposant de franchir un nouveau cap pour Héric, celui de son avenir dans le territoire d'Erdre et Gesvres.

“ Ainsi, vous avez probablement pu constater les travaux de réfection du complexe sportif des Frénoelles, l'aménagement de l'allée Romaine, l'aménagement en « chaucidou » de la route de Blain jusqu'à l'Aubrais... ”

“ Parlons maintenant de ce qui va venir... ”



■ PLACE PUBLIQUE

L'aménagement de la place publique de la Médiathèque et de la future mairie est au cœur du projet. Le travail, mené en concertation avec les habitants de Héric et vos élus, a permis d'élaborer un plan de référence qui guidera, cette première phase et les suivantes, vers un bel aménagement de notre cœur de ville.

Là encore, nous avancerons dans une démarche associant les habitants de Héric.



Début des travaux envisagé

2^e Trimestre 2019

■ MAIRIE



Ce nouvel hôtel de ville participera à la dynamisation du cœur de ville et remplacera notre ancienne mairie pour donner à ce service public de proximité un nouveau visage.



Début des travaux envisagé

3^e Trimestre 2019

■ PARVIS DE L'ÉGLISE

Toujours dans ce secteur, l'automne 2018 sera aussi le temps fort d'un changement important dans le paysage urbain avec la création d'un parvis devant notre église. La commune a travaillé avec l'association de la Ludothèque pour son déplacement dans un très bel emplacement, place Saint Nicolas, redonnant vie à une vitrine vide depuis plusieurs années. Les anciens locaux de la ludothèque étant libérés, nous allons pouvoir créer un nouvel espace devant l'église. Cet aménagement sera provisoire et attendra une prochaine tranche de travaux pour connaître sa version définitive.

■ ÉCOLE JEAN-MONNET



Autre secteur, autre service public, autre projet. L'école Jean-Monnet connaîtra sa première phase de réaménagement avec la construction d'une nouvelle école élémentaire et d'un nouveau restaurant scolaire. En lien avec les parents d'élèves, les enseignants et le personnel communal, nous avons tracé, là aussi, les grandes lignes du projet.



Début des travaux envisagé

2^e Trimestre 2019

■ SALLE MULTIFONCTION

Parmi les projets majeurs de la commune, il faut compter aussi la construction d'une salle multifonction. La première vocation de cet équipement sera d'offrir à la commune un espace sportif dédié aux jeux de raquettes et au volley.

Ce sera aussi un lieu propice à l'organisation d'événements collectifs (conférences, concerts, réceptions...).



■ CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

La création de nouveaux locaux viendra apporter des réponses modernes aux besoins de la commune. En effet l'évolution des effectifs des services techniques n'avait pas été suivie d'une adaptation des locaux devenus désuets et ne répondant plus aux normes de sécurité.



Fin des travaux envisagée

pour janvier 2019



■ CIMETIÈRE

L'aménagement du cimetière permettra de le rendre plus accueillant et plus facile à entretenir. Ainsi, les allées centrales seront couvertes en revêtement bitume. Il s'en suivra un engazonnement qui permettra un embellissement durable du cimetière.



■ AGRANDISSEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE DE MARIE-CURIE

Le déménagement de l'école Sainte-Marie sur le site de l'école Saint-Joseph implique une redistribution des espaces de restauration et un **agrandissement du restaurant scolaire de l'école Marie-Curie**. Nous avons travaillé dans le sens d'une mutualisation des espaces pour une optimisation des dépenses d'investissement. Ainsi, cette nouvelle surface de restauration sera aussi utilisée par le centre de loisirs dont les locaux sont devenus inadaptés et par l'accueil périscolaire dont les bungalows sont aujourd'hui en mauvais état.



Début des travaux envisagé

3^e Trimestre 2019

■ PLUI

Une mention spéciale peut être faite ici sur le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** (PLUi). Les communes de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres seront bientôt en mesure de se prononcer sur ce document d'urbanisme. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le zonage et le règlement correspondant, seront prochainement présentés en conseil. Il s'en suivra une enquête publique au

printemps 2019 afin que chacun puisse faire part de ses observations, avant l'approbation du PLUi à l'issue de cette enquête.

Nous pouvons retenir que ce dernier prévoit notamment de préserver au mieux les espaces naturels et agricoles, et de densifier les zones urbaines.

Les différents pôles auront un objectif d'accueil de nouveaux logements suivant le tableau suivant.

Combien de logements ?

530 logements/an soit 6 360 sur 12 ans



Pôles structurants 45,3 %

Accueil d'au moins 45 % de la production de logements.
240 logements/an
soit 2 880 logements sur 12 ans.

- Nort-sur-Erdre: 1080 logements
- Treillières: 1080 logements
- Grandchamps-des-Fontaines: 720 logements

Pôles intermédiaires 36,8 %

Accueil de 30 % à 40 % de la production de logements.
195 logements/an
soit 2 340 logements sur 12 ans.

- Sucé-sur-Erdre: 720 logements
- Héric: 600 logements
- Saint-Mars-du-Désert: 540 logements
- Vigneux-de-Bretagne: 480 logements

Pôles de proximité 17,9 %

Accueil d'environ 20 % de la production de logements.
95 logements/an
soit 1 140 logements sur 12 ans.

- Fay-de-Bretagne: 300 logements
- Petit-Mars: 300 logements
- Notre-Dame-des-Landes: 180 logements
- Les Touches: 180 logements
- Casson: 180 logements

■ INFORMATION SUR LE SUIVI DES PROJETS

Une réunion publique à l'attention de tous les habitants de Héric s'est tenue le 13 septembre 2018 à la salle municipale. Un compte rendu est disponible sur le site internet de la ville.

Sur chaque site concerné ainsi qu'en centre-ville des panneaux d'information expliquent les projets.

Poursuivons collectivement cette aventure !

Service Urbanisme

RAPPEL

Validité d'une déclaration préalable (DP) accordée pour division de terrain en vue de construire

- Le pétitionnaire de l'autorisation d'urbanisme a 3 ans, à la date de l'obtention de la décision de non opposition à la DP, pour vendre le ou les lots issus de la division. Passé ce délai, la DP est rendue caduque.
- L'acheteur d'un lot issu de cette division bénéficie des règles d'urbanisme pour une durée de 5 ans à la date de l'arrêté de non-opposition de la DP (article L.442-14 du code de l'urbanisme). Si un nouveau Plan Local d'Urbanisme est approuvé, les règles d'urbanisme les plus favorables seront appliquées.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pourrez joindre le service urbanisme qui se tient à votre disposition sur rendez-vous au 02 40 57 96 10.

Les chantiers des espaces verts

- **Évolution du contexte réglementaire:** le désherbage chimique des espaces publics est interdit depuis le 1^{er} janvier 2017. Des alternatives aux produits phytosanitaires doivent donc être mises en place pour la gestion des espaces verts.
- **Réflexion globale sur l'aménagement des espaces verts:** afin de pallier les nouvelles contraintes réglementaires qui nécessitent du travail supplémentaire pour les agents, une réflexion générale sur la priorisation des espaces verts est en cours parallèlement au projet de réaménagement du bourg.
- **Changement des pratiques:** le service espaces verts a opéré un changement de ses pratiques pour intégrer la nouvelle contrainte réglementaire. Ce changement passe par l'utilisation de matériel de désherbage mécanique et par une gestion différenciée des espaces. La commune a investi dans du matériel spécifique, écologique et ergonomique pour faciliter le travail des agents.
- **Aménagement du cimetière:** la gestion du cimetière est aussi confrontée à la problématique du désherbage. Aussi afin de limiter les zones à traiter manuellement, les allées principales du cimetière vont être revêtues en enrobé. Ce revêtement permettra de faciliter l'accès pour les personnes à mobilité réduite et de se conformer à la réglementation accessibilité PMR*. De plus, l'engazonnement des inters tombes va être expérimenté sur une partie du cimetière.
- **Paillage des espaces plantés:** les services de la commune s'adaptent pour lutter contre les herbes indésirables en installant un paillage naturel à partir de fibre de peuplier. Ce paillage ralentit la repousse

des herbes et diminue ainsi les opérations de désherbage manuel. Il permet également de limiter le dessèchement du sol et son enrichissement.



- **Hôtel à insectes:** dans le cadre de l'apprentissage de Mario DAVIET, une structure permettant d'accueillir les insectes a été installée auprès des espaces verts du parking du collège. Elle permet notamment la survie hivernale et la ponte estivale de certains insectes.
- **Création d'un jardin pédagogique au collège:** à la demande d'une enseignante du collège, le service espaces verts de la commune a participé à l'aménagement d'un jardin pédagogique permettant aux élèves de se familiariser avec les techniques du jardinage et de la permaculture.

PMR: Personne à Mobilité Réduite.

Le CCAS

C'EST QUOI?

Le **Centre Communal d'Action Sociale** participe à la prévention et au développement social de la commune en lien avec différents partenaires du territoire.

À ce titre, il intervient auprès des Héricois de tous âges qui rencontrent des difficultés d'ordre administratif, financier, social et/ou familial.

LES AIDES PROPOSÉES

Le CCAS peut vous aider à plusieurs niveaux :

• ÉCOUTE, INFORMATION ET ORIENTATION

Des difficultés? Des questions? Le CCAS vous écoute et répond à vos questions. Selon votre situation, il vous **conseille** et vous **oriente** vers les services adaptés.

• SOUTIEN ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Le CCAS peut aussi vous aider à remplir certains **formulaires** (CAF, MDPH, CMU, APA...) si besoin.

Par ailleurs, le CCAS joue un rôle dans l'attribution de **logements sociaux**. Il peut vous aider à constituer le dossier de demande.

• DISPOSITIFS D'AIDES LÉGALES ET FACULTATIVES

Si vous rencontrez des problèmes d'ordre financier ou administratif, vous pouvez également solliciter des aides sociales :

✓ **L'aide sociale légale**

Il s'agit d'un droit soumis à la législation qui est destiné aux personnes avec ressources modestes ou faibles telles que les :

- Personnes âgées et/ou personnes handicapées : **aide aux frais de séjour en établissement, aide-ménagère...**
- Sans domicile fixe ou stable : la **domiciliation** pour obtenir une adresse administrative et ainsi faire valoir les droits.

✓ **L'aide sociale facultative**

Il s'agit d'un soutien, sous conditions, apporté aux habitants de la commune qui rencontrent des difficultés financières et/ou sociales.

- **Aide alimentaire et/ou financière** : un dossier est à constituer auprès du CCAS, sur rendez-vous.
- **Aide aux sports et loisirs** : le CCAS octroie des coupons sport ANCV pour financer une partie des licences et/ou des inscriptions (30 € par enfant âgé de 6 à 16 ans pour les foyers dont le QF est inférieur ou égal à 600 €).
- **Aide aux séjours** : dans le cadre du partenariat avec la Maison des Jeunes LAS OS, le CCAS peut financer une partie du coût du séjour (sous conditions).

- **Aide aux classes de découverte** :

le CCAS propose une participation financière à hauteur de 50 € (sous conditions).

- **Aide culturelle** : en partenariat avec le cinéma le Gen'Eric, le CCAS propose l'achat de places de cinéma : 1 € la place pour les foyers dont le QF est inférieur ou égal à 600 €.

Des places de spectacles sont aussi proposées dans le cadre du programme HORS SAISON sur le territoire Erdre et Gesvres.

✓ **L'action sociale du CCAS**

En partenariat avec la Banque Alimentaire, le CCAS organise des ateliers cuisine. Une conseillère ESF intervient autour de l'alimentation.

Le CCAS permet aux Héricois d'adhérer à une mutuelle solidaire proposant des tarifs et des garanties négociés.

Le CCAS a le souci de développer ses partenariats et de proposer des permanences de proximité sur le territoire : ATRE, CPAM, PMI, CLIC...

Un repas ainsi qu'un coffret gourmand sont proposés aux aînés de la commune permettant de créer du lien, de l'écoute et des échanges entre les Héricois.

Le voyage en partenariat avec l'ANCV sera de retour en 2019 permettant aux aînés de bénéficier de tarifs avantageux pour partir quelques jours avec d'autres aînés du territoire.

Les difficultés de mobilité rencontrées par certains Héricois préoccupent toujours plus les membres du CCAS. Un projet de transport solidaire pourrait voir le jour.

Pour poursuivre ou développer certaines de ses actions dans les meilleures conditions, le CCAS lance un appel aux bénévoles : vous souhaitez donner de votre temps ou partager votre expérience, nous vous invitons à nous rejoindre.

ATRE : Association d'Insertion à Blain.

CPAM : Caisse Primaire Assurance Maladie.

PMI : Protection Maternelle et Infantile.

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination.

ESF : Économie Sociale et Familiale.

QF : Quotient Familial.





Succès incontesté pour la fête du Relais Petite Enfance le 22 juin

Le soleil et le vent étaient au rendez-vous et c'est avec enthousiasme que petits et grands ont pu faire un lâcher de ballons tellement réussi que trois de nos ballons très voyageurs ont atterri un à Fay-de-Bretagne et deux autres en Vendée.



Adultes et enfants ont pu également participer à la dernière séance d'animation musicale avec Amélie.

Ce rendez-vous incontournable qui réunit chaque année une centaine de personnes permet aux parents de découvrir le relais et ses nombreuses activités grâce à l'exposition des œuvres des enfants et aux montages photos.

Parents, enfants et assistantes maternelles peuvent prendre le temps d'échanger en partageant dans la bonne humeur un buffet salé /sucré confectionné par les assistantes maternelles.

Les projets du relais continuent

Pour la prochaine année scolaire, les enfants pourront retrouver les matinées d'éveil, les séances de psychomotricité, de danse et lecture avec l'association la douche du lézard, de médiathèque et ludothèque et bien d'autres encore...

Sécurité vélo

Association
Droit
Au Vélo

gilet réfléchissant
obligatoire hors agglomération de nuit et par mauvaise visibilité

● obligatoire
● conseillé

Pour améliorer votre visibilité, optez pour des vêtements clairs

brassard réfléchissant

réflecteur blanc à l'avant

phare blanc ou jaune à l'avant

catadioptrés orange sur les roues avant et arrière

réflecteur rouge à l'arrière

écarteur de danger

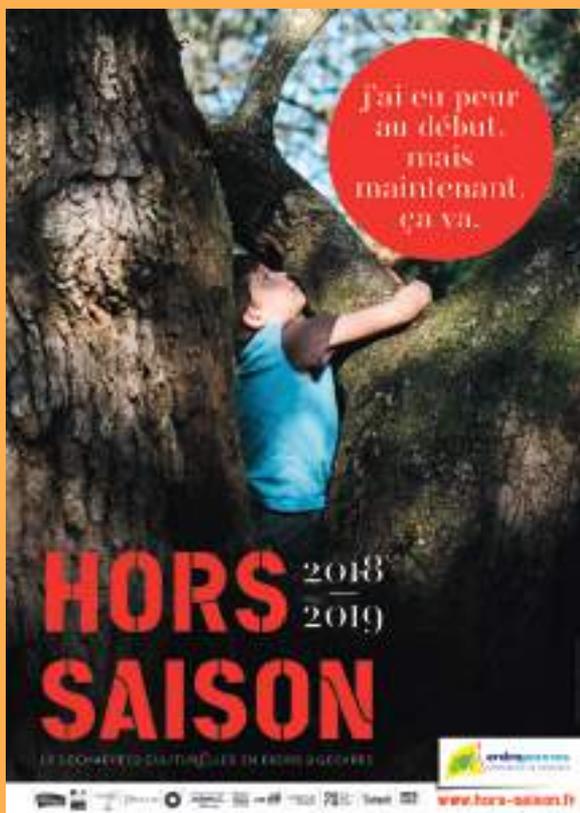
feu rouge à l'arrière

réflecteurs orange dans les pédales

pneus avec bandes réfléchissantes

Rappel Le port du casque à vélo est désormais obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans **aussi bien au guidon de leur vélo qu'en tant que passagers.**

Culture



HORS SAISON

LES ÉCHAPPÉES CULTURELLES
EN ERDRE & GESVRES | 2018 2019

Hors-saison, les Échappées culturelles en Erdre & Gesvres

Des propositions artistiques tout au long de l'année, **pour l'enfance, la jeunesse et la famille**, en itinérance dans les différentes communes d'Erdre & Gesvres! La programmation culturelle Hors-saison s'attache à présenter la richesse et la diversité de la création contemporaine en direction du jeune public.

Organisé en collaboration avec les **douze communes du territoire**, Hors-saison réunit des propositions culturelles diversifiées: spectacles, résidences d'artistes, événements dans l'espace public, projets participatifs, ateliers...

Retrouvez toute la programmation 2018-2019 sur:
www.hors-saison.fr

Billetterie en ligne

Renseignements: billetterie@hors-saison.fr

Médiathèque

LES LIVRES
NUMÉRIQUES
ARRIVENT DANS VOS
MÉDIATHÈQUES!



AVEC LES MÉDIATHÈQUES DE
GRANDCHAMP-DES-FONTAINES,
HÉRIC, NORT-SUR-ERDRE,
SUCÉ-SUR-ERDRE
ET TREILLIÈRES

WWW.BIBLIOTHEQUES.CCEG.FR



Calendrier des manifestations

NOVEMBRE

DATES	ÉVÉNEMENTS	ORGANISATEURS	LIEUX
3-5	Exposition	Amis de l'Histoire	Salle municipale
4	Loto	ARH	Espace des Bruyères
10	Repas soirée dansante	ALB	Espace des Bruyères
11	Cérémonie du 11 novembre		
17	Bourse aux jouets	APEL	Salle municipale
17	Loto	Basket Club Héricois	Espace des Bruyères
18	Bal	Héric Après-midi dansant	Espace des Bruyères
25	Loto	LAS OS	Espace des Bruyères
30	Concours de belote	Club de l'Amitié	Salle municipale

DÉCEMBRE

DATES	ÉVÉNEMENTS	ORGANISATEURS	LIEUX
1 ^{er}	Repas	Basket Club Héricois	Espace des Bruyères
2	Après-Midi jeux	1.2.3 Soleil Ludothèque	Salle Plein Ciel
2	Bal en faveur du Téléthon	Club de l'Amitié	Espace des Bruyères
7	Marché de Noël	APEL	Espace des Bruyères
8	Marché de Noël solidaire	AFEJ, ALB et ZAZA-BE	Salle municipale
15	Spectacle « Les vacances du Père Noël »	Médiathèque - Gratuit sur réservation	Médiathèque
19	Don de sang	Association pour le don de sang bénévole d'Héric	Espace des Bruyères



JANVIER

DATES	ÉVÉNEMENTS	ORGANISATEURS	LIEUX
3	Vœux du Maire		Espace des Bruyères
6	Bal	Héric Après-Midi Dansant	Espace des Bruyères
12	Sainte-Barbe	Pompiers	Espace des Bruyères
20	Loto	Amicale Laïque	Espace des Bruyères
24	Spectacle musical	Club de l'Amitié	Espace des Bruyères
27	Après-Midi jeux	1.2.3 Soleil Ludothèque	Salle Plein Ciel

Flash
Info

2 nouveaux agents

Depuis le mois de juillet, deux agents nous ont rejoints.

Arnaud CHEVALIER aux services techniques (voiries),
Diane RIGAUDIÈRE au service urbanisme.

*Nous leur souhaitons la bienvenue
dans leurs nouvelles fonctions.*



Du nouveau au service urbanisme

Le service urbanisme reçoit uniquement sur **rendez-vous du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30.**

Pour prendre rendez-vous, deux possibilités :

- **En téléphonant** le matin du lundi au vendredi au **02 40 57 96 10**
- **Par mail** à **urbanisme@heric.fr**